



Cet appel à projet s'adresse à des équipes pluridisciplinaires d'enseignants qui souhaitent s'inscrire dans une démarche active d'éducation aux médias et à l'information.

Principe

Dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information, l'Académie de Versailles met en place, à la rentrée 2019 et à titre d'expérimentation, un dispositif de classes à projet d'éducation aux médias et à l'information dans les quatre départements de l'académie.

Jusqu'à douze établissements scolaires seront prochainement identifiés à partir d'un appel à projets.

L'objectif du dispositif académique « Classe médias » est de soutenir la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) tout au long de l'année, dans une démarche transversale intégrée aux disciplines.

Le projet doit être fondé sur une démarche caractérisée par la mise en œuvre de pratiques médiatiques, plaçant les élèves dans des situations concrètes de production médiatique.

Les acteurs du projet

L'équipe pédagogique

Le projet de classe médias s'inscrit dans une démarche transversale et interdisciplinaire.

Dans le second degré, l'équipe pédagogique sera composée d'au moins deux professeurs disciplinaires (binôme référent), associés, dans la mesure du possible, au professeur documentaliste.

Ce binôme est, tout au long de l'année, l'interlocuteur avec l'équipe CLEMI/DANE qui accompagne le projet.

Les classes concernées

Le projet de classes médias s'adresse aux élèves des écoles et des collèges pour l'année scolaire 2019-2020. Les lycées seront concernés ultérieurement.

Le projet concerne tous les élèves d'un groupe classe.

Les classes médias peuvent s'inscrire dans un projet de liaison inter-degrés (école-collège, collège-lycée).

Le projet nécessite d'identifier un temps dédié à l'acquisition des compétences relevant de l'EMI.

Il s'inscrit dans un rythme d'au minimum, **une heure hebdomadaire sur le temps scolaire de l'élève.**

Objectifs et bénéfices de la Classe Médias

Les objectifs de la classe sont multiples. Il s'agit tout à la fois de :

- procéder à une lecture critique et distanciée des langages et des formes médiatiques ;
- gérer et traiter le flux permanent d'informations ;
- évaluer la pertinence de l'information ;
- développer des stratégies de recherche et d'exploitation des informations ;
- maîtriser son identité numérique ;
- apprendre à produire et diffuser de l'information ;
- identifier et s'approprier les outils numériques pertinents pour la production et l'échange de messages médiatiques ;
- développer des démarches collaboratives et de projet.

Mise en oeuvre

Le temps dédié au projet :

Le projet doit permettre d'identifier un temps dédié à l'acquisition des compétences de l'EMI et s'inscrire à un rythme hebdomadaire dans le temps disciplinaire (**au moins une heure par semaine**).

Les démarches attendues:

- Selon le principe de l'apprentissage par la pratique, la mise en oeuvre du projet doit permettre aux élèves d'apprendre en situation et concrètement de réaliser des productions médiatiques sans exclusivité de support, de format, ni de langages (production d'écrit, de vidéo, de son, d'infographie ; sur tous supports: papier, espace de publication en ligne, réseaux sociaux, etc.).
- L'accent sur la pratique s'appuie sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information).
- Le projet de classe envisage une éducation aux médias alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines et les compétences du socle commun, dans le cadre d'une pédagogie active.

Accompagnement du CLEMI/DANE de Versailles

Formation :

Les équipes des projets retenus se voient proposer une formation de six heures (public désigné).

Accompagnement :

Le CLEMI/DANE, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'EMI, est l'interlocuteur des équipes pédagogiques et des chefs des établissements concernés. Durant l'année scolaire, les équipes accompagnent les projets d'EMI en fonction des besoins exprimés: conseils, aide à l'organisation de rencontre avec des professionnels de l'information, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel.

Le CLEMI/DANE communique sur les actions menées dans les classes et diffuse auprès des équipes les offres d'action en partenariat proposées par les médias tout au long de l'année.

Les engagements des établissements et des équipes pédagogiques

L'équipe enseignante veille à tenir un carnet de bord du projet et à faire, par l'intermédiaire du binôme référent, des points d'étapes avec le CLEMI/DANE a minima trois fois dans l'année, idéalement dans le courant des mois de décembre, février et avril.

En fin d'année scolaire, un bilan de l'action menée dans le cadre de la classe médias est rédigé par l'équipe pédagogique et transmis au CLEMI/DANE par le binôme référent. Une trame d'aide à la rédaction sera communiquée aux équipes.

Sur la base du volontariat, les équipes enseignantes sont invitées à présenter des activités pédagogiques mises en œuvre dans la classe. L'objectif de ce travail est de soutenir et de valoriser la mutualisation de ressources en EMI dans l'académie de Versailles, en particulier à l'occasion de la journée Education aux médias et à l'information. Ce travail de formalisation sera accompagné par le CLEMI/DANE de Versailles et les travaux validés pourront être publiés sur un espace de publication en ligne académique dédié.

Le calendrier de l'appel à projet 2019-2020

Comment candidater ?

En renseignant le questionnaire en ligne, après avoir échangé avec votre chef d'établissement.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **14 juin 2019**.

Avis de la commission de validation

Les établissements sont informés par courriel de l'avis de la commission de validation *au plus tard le 1er juillet 2019*.

Pour tout complément d'information, écrire à :

clemi@ac-versailles.fr

ou contacter
Franck Dubois

franck.dubois@ac-versailles.fr

Tel : 06 78 30 50 47